



Intérieur

Administratifs
Techniques
Spécialisés

Votre traitement a baissé en janvier car votre pourcentage de retenue pour la retraite a augmenté.

Retraite : retenue pension civile (PC)

Elle est guidée par le principe de solidarité intergénérationnelle. Les actifs cotisent pour les retraités. Ce principe a été maintenu dans la loi de 2014 sur les retraites.

Elle apparaît sur votre bulletin de paye sous la ligne "retenue PC".

CODE	ÉLÉMENTS	À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	2162,34		
101050	RETENUE PC		189,42	

C'est un pourcentage de votre rémunération brute (incluant les bonifications d'indices comme la NBI). Le taux en 2016 est de 9,94%.

Il augmente tous les 1er janvier depuis 2012 et jusqu'en 2020 pour terminer à 11,10 % à la suite des différentes réformes des retraites.

Année	Taux de cotisation
Du 1 ^{er} au 30 octobre 2012	8,39 %
Du 1 ^{er} novembre au 31 décembre 2012	8,49 %
2013	8,76 %
2014	9,14 %
2015	9,54 %
2016	9,94 %
2017	10,29 %
2018	10,56 %
2019	10,83 %
A compter de 2020	11,10 %

Montant de la baisse de traitement net mensuel constaté au 1er janvier 2016 par catégorie

- 5 € à 9 € mensuel pour les catégories C
- 6 € à 11 € mensuel pour les catégories B
- 6,50 € à 15 € mensuel pour les catégories A

